

AVIS DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : SYMEVAD, à l'attention de M. le président, 3, rue Jules Ferry à Courcelles les Lens BP 70071, F - 62252 Henin Beaumont cedex, Tél : 0321743599, Email : e.gaudin@symevad.org, Fax : 0321743523

Adresse(s) internet :

Adresse du profil d'acheteur : <http://symevad.org>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

SYMEVAD, 3, rue Jules Ferry à Courcelles les Lens BP 70071, F - 62252 Henin Beaumont cedex

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : SYMEVAD, 3, rue Jules Ferry à Courcelles les Lens BP 70071, F - 62252 Henin Beaumont cedex

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : SYMEVAD, 3, rue Jules Ferry à Courcelles les Lens BP 70071, F - 62252 Henin Beaumont cedex

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Autre : élimination et valorisation des déchets.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : traitement par compostage des déchets végétaux

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services : Services.

Catégorie de services : 16

II.1.3) L'avis implique : un marché public

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Le marché a pour objet le traitement par compostage d'une partie des déchets végétaux collectés sur le territoire de la CAHC, Le marché prend effet le 1er avril 2010 et reste en vigueur jusqu'au 31 mars 2011. A partir du 1er avril 2011, il peut faire l'objet de deux (2) reconductions expresses au maximum pour deux périodes de six mois chacune dans la limite d'une durée totale maximale de vingt quatre (24) mois.

II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 77120000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Oui

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Le tonnage annuel prévisionnel est compris entre 9 000 et 12 000 tonnes.

II.2.2) Options : Non

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution

Durée du marché ou délai d'exécution : à compter du 01 avril 2010 et jusqu'au 31 mars 2011

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les prestations du marché seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique et financées sur fonds propres.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 40 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : La personne publique admet les candidatures individuelles et les candidatures groupées. Toutefois, en application de l'article 51 du Code des Marchés Publics, elle refuse qu'un candidat se présente à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, et en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas de groupement, la personne publique souhaite un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.2.2) Capacité économique et financière

III.2.3) Capacité technique

III.2.4) Marchés réservés : Non

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Non

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Valeur technique : 40 %

2. Prix de la prestation : 40 %

3. Coût d'utilisation : 20 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2009-AO-06

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 05/01/2010 à 12 h 00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : La personne publique met gratuitement à disposition de dossier de consultation des entreprises par voie électronique sur la plateforme achatpublic.com.

Les modalités d'envoi et de remise des offres sont précisées dans le règlement de la consultation.

Présentation de l'offre : le dossier du candidat comprendra une enveloppe contenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre, conformément aux dispositions prévues à l'article 57-V du code des marchés publics. Le candidat insère dans l'enveloppe les documents suivants :

Au titre de la candidature :

Suivant les articles 45 et 46 du code des marchés publics, sont contenus :

- 1- la lettre de candidature modèle DC4
- 2- l'imprimé DC5 dans sa dernière version ou à défaut les attestations sur l'honneur ou certificats correspondants ;
- 3- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, ainsi que les pouvoirs de la personne habilitée à l'engager ;
- 4- les références de moins de 5 ans avec leurs certificats de capacités pour des prestations de mêmes natures ;
- 5- si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Au titre de l'offre :

- 1- l'acte d'engagement (AE) dûment complété, daté et signé ;
- 2- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) signé sans modification
- 3- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) signé sans modification
- 4- un mémoire technique dans lequel le candidat présente l'ensemble des points qu'il juge utile de préciser mais qui comporte au moins les points suivants :
 - la présentation du centre de valorisation et du process utilisé (moyens techniques et humains, jours et horaires d'accueil des déchets verts, méthodes de travail et l'organisation proposées pour la gestion de la production, etc...),
 - les moyens mis en place pour garantir la qualité du produit (moyens et fréquences de contrôles (analyses, etc...) et procédures utilisées en vue d'une certitude de valorisation),
 - les accords passés avec toute société partenaire garantissant la valorisation du produit composté,
 - les moyens envisagés pour lutter contre les nuisances olfactives,
 - les modalités de fonctionnement envisagées dans le cas de situations exceptionnelles telles que les pics de production de déchets verts ou de pannes de matériel,
 - copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter,

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lille, 143, rue Jacquemars Gielée, 59000 Lille, . Tél : 0320631300. E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr. Fax : 0320631347

VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : Les renseignements concernant les délais et voies de recours (référé précontractuel, recours pour excès de pouvoir, plein contentieux) peuvent être obtenus auprès de l'instance chargée des recours désignée ci-dessus.

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 12 novembre 2009